

FORMATION PLAN DE PREVENTION

OBJECTIF DE LA FORMATION

Former les donneurs d'ordres à l'analyse des risques et à la réglementation applicable pour gérer efficacement les plans de prévention :

- Connaître les différentes réglementations applicables (Décrets du 20/02/1992 & décret du 26/12/1994)
- Appliquer les procédures pour la rédaction et le suivi des plans de prévention.

PUBLIC CIBLE

Salariés désignés pour assurer la préparation, la rédaction et le suivi des plans de prévention.

PRE-REQUIS

Aucun

METHODE PEDAGOGIQUE

Analyse préalable de votre document unique et de vos procédures « plan de prévention », entretien téléphonique avec le stagiaire afin d'adapter le contenu de la formation.

Notre méthode pédagogique prend en compte les connaissances initiales des stagiaires ainsi que leur « vision » du thème abordé, ce qui conduit l'animateur à impliquer les stagiaires à travers :

Les expériences vécues par les participants.

Des débats où la théorie est confrontée aux contraintes du « terrain »

Des mises en situation professionnelles avec retour d'expérience.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

PC, vidéo projecteur et divers supports pédagogiques tels que films, photos, diaporama, documents papiers et numériques. Un résumé de cours sera remis à chaque stagiaire sur support papier ou informatique.

EVALUATION

Evaluations formatives sur la base d'exercices et de mises en situation pratiques

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'ACTION ET RENDU :

Feuille de présence, attestation de fin de formation, feuille d'évaluation de fin de stage.

PROGRAMME :

Présentation du décret de loi relatif au plan de Prévention du 20/02/92

- Champs d'application.
- Obligations de l'entreprise utilisatrice.
- Obligations des entreprises extérieures.
- Mesures de prévention préalables à l'exécution du travail.
- Mesures de prévention pendant l'exécution des travaux.
- Le rôle du CSE

Les risques liés aux interventions des entreprises extérieures

- Méthodologie d'analyse des risques.
- Les risques propres (travail en hauteur, travaux par points chauds, manutention mécanique/levage...)

- Les risques de co-activités.
- Mesures de prévention des risques

Le plan de prévention

- Dispositions minimales du plan
- La rédaction du plan de prévention
- Contrôles
- Formalités
- Inspection périodique, mise à jour du plan

Mise en application

- Etude de cas en salle
- Etude de cas sur le terrain
- Accompagnement du stagiaire sur chantier réel

ORGANISATION

FORMATION PLAN DE PREVENTION	
Encadrement	Formateur consultant en prévention des risques professionnels
Effectif	10 stagiaires
Durée	3 journées (21 heures) en intersessions